



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Trame pour le bilan annuel des actions agricoles financées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Ce document recense l'ensemble des pièces à fournir au solde des dossiers pour chaque action menée.

Diagnostics individuels d'exploitation :

- Avis motivé de la structure porteuse du contrat territorial sur l'action menée, au regard des objectifs du contrat et du cahier des charges initial
Et/ou
Attestation de l'animateur du contrat confirmant la réalisation des diagnostics conformément au cahier des charges
- liste des agriculteurs concernés par les diagnostics d'exploitation de l'année, ou nombre d'agriculteurs
- synthèse des diagnostics d'exploitation réalisés au cours de l'année et des projets individuels induits, incluant une carte localisant les sièges des exploitations concernées et copie d'au moins un diagnostic
et /ou
copie de tous les diagnostics d'exploitation réalisés dans l'année, éventuellement anonymisés (format numérique)

Accompagnement individuel :

- Avis motivé de la structure porteuse du contrat territorial sur l'action menée, au regard des objectifs du contrat
Et/ou
Attestation de l'animateur du contrat confirmant la réalisation des suivis individuels conformément au plan d'action prévu
- bilan annuel de l'action présentant le nombre d'agriculteurs accompagnés et les actions qu'ils ont réalisées. Fournir un tableau synthétique listant pour chaque agriculteur (éventuellement anonymisé) la date du diagnostic d'exploitation, les thèmes travaillés, et la liste des actions mises en œuvre par l'agriculteur, au cours de l'accompagnement individuel.
L'adéquation avec les objectifs de l'action définis initialement en comité de pilotage sera mise en évidence.

Accompagnement collectif

- Avis motivé de la structure porteuse du contrat territorial sur l'action menée, au regard des objectifs du contrat

Et :

Pour les actions de démonstration / réunions de conseils collectifs / journées d'animation ou de communication :

- ordre du jour des journées
- nombre de personnes présentes/type de public
- bilan de l'action, incluant les conclusions et les suites à donner.

Pour les outils de communication /documents de conseils collectifs :

- descriptif de l'action menée et/ou présentation du support
- conclusions et suites à donner

Pour les expérimentations et les réseaux de parcelle ou d'exploitations :

- rapport présentant l'action menée et les résultats obtenus
- conclusions et suites à donner

Groupes 30 000 : fiche AGR_8 :

- transmission de la synthèse des actions menées dans l'année fournie au comité des financeurs

En effet, conformément à la circulaire interministérielle du 1er juillet 2016, le porteur du programme d'actions collectif est tenu de mettre en place des indicateurs de suivi et de résultats (nombre d'exploitations, surface agricole engagée, évolution de l'indice de fréquence de traitement). Il les intègre dans une synthèse des actions menées dans l'année, qu'il transmet au comité des financeurs dont fait partie l'agence de l'eau.

Cette synthèse confirme le remplissage du logiciel Lime Survey par la structure porteuse du groupe 30 000.

*Pour le suivi et le bilan de ces actions, l'agence de l'eau recommande de s'appuyer sur des indicateurs permettant d'évaluer l'évolution des pratiques agricoles (Indice de fréquence de traitement, unités d'azote/ha, volumes d'eau économisés en irrigation (m³ ou mm/ha, ...))
L'utilisation d'indicateurs technico-économiques est également conseillée (marges en €/ha, coûts d'irrigation en €/mm, ...), afin d'évaluer l'impact économique des changements de pratiques au sein des exploitations agricoles.*